

Webinaire

BD TOPAGE® Tour Bretagne

Jeudi 28 janvier 2021

Intervenants :

- Jean-Luc ACQUITTER, délégué régional Bretagne, IGN
- Barbara FREIDMAN, chargée de relations institutionnelles, IGN
- Laurent BRETON, Chef de projet BD Topage®, OFB
- Nathalie PECHEUX, coordinatrice opérateurs gestion des milieux aquatiques, EPTB Vilaine
- Aurore LEBRETON, chargée de mission estuaire/Natura 2000/baie et estuaire de Vilaine, EPTB Vilaine
- Benjamin CHARLES, inspecteur de l'environnement, DDTM22
- Timothée ROYER, Chef de projet BD Topage®, IGN
- Thierry LALEMANT, Chargé de produit BD Topo®, IGN

Retrouver tous les replays sur la [chaîne Youtube de l'IGN](#).

Foire aux questions du webinaire « BD TOPAGE® Tour Bretagne »

Les questions ont été classées suivant l'ordre du jour du webinaire

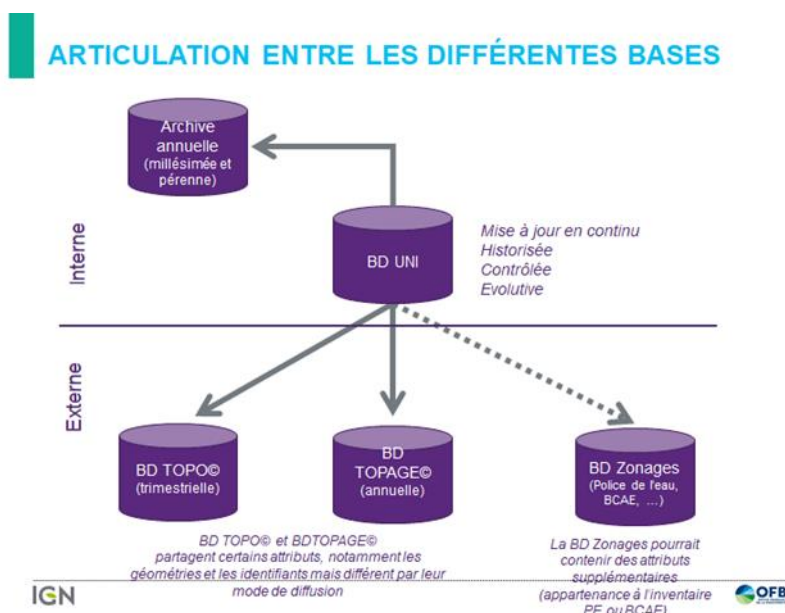
1. Présentation du référentiel et diffusion	3
2. Cas d'usages : EPTB Vilaine et DDTM22	3
3. Démonstration des outils collaboratifs	6
4. Perspectives	7

1. Présentation du référentiel et diffusion

- La BD Topage® cela va au-delà des cours d'eau réglementaires mais est-ce que cela intègre tout de même la cartographie des cours d'eau publiée par les DDTM ?

[IGN] Oui... et non... L'IGN et l'OFB ont signé une convention visant à l'intégration des données de 24 cartographies de cours d'eau produites par des DDT(M). Les géométries complémentaires issues des cartographies seront intégrées à la BD Topage®. Cependant, la BD Topage® n'a pas une vocation réglementaire, elle ne contiendra pas l'information disant si un écoulement est un cours d'eau police de l'eau. Cependant, cette information sera contenue dans la base interne de production de l'IGN (qui peut être vue comme un 'pot commun').

La solution préconisée par l'IGN et l'OFB, est de diffuser une autre base de données cohérente avec la BD Topage® mais contenant les informations sur les zonages réglementaires



2. Cas d'usages : EPTB Vilaine et DDTM22

- Dans le cadre des inventaires de cours d'eau, les expertises concernent-elles la localisation des cours d'eau ?

[EPTB] Généralement, les demandes d'expertises portent sur l'existence d'un cours d'eau (ce qui peut occasionner des contraintes pour les exploitants), rarement sur son tracé.

- A priori il y a un décalage d'1 an entre la publication de la cartographie par les DDTM et l'intégration sur Télépac. J'ai eu le cas sur notre territoire et cela pose des pb de compréhension de la part des agriculteurs. Pourquoi un tel décalage ?

[IGN] Les choses sont en train de changer : dès 2021, la référence ne sera plus la carte publiée par les DDT(M) mais une carte nationale publiée sur le Géoportail®. Les données publiées sur Télépac seront alors identiques à celles publiées sur le Géoportail®. Les données seront publiées chaque année.

- **Quelques exemples de litiges ?**

[DDTM22] Demande suppression, demande déplacement, demande d'ajout (plus rare).

- **Sur quoi porte la mise à jour ?**

[EPTB] La mise à jour peut porter sur des erreurs de tracé ou de détermination (présence de cours d'eau ou pas), des oublis, des modifications de tracé suite à des travaux, des expertises réalisées par les services de la DDT ou de l'OFB.

- **Pouvez-vous détailler le processus de validation en cas de constat ou remontée d'erreur ?**

[EPTB] Le protocole proposé pour le moment sur le bassin de la Vilaine, dans les Côtes d'Armor prévoit l'intégration des mises à jours dans l'outil SIG partagé entre techniciens, leur validation par la DDTM ou l'OFB (lorsque le constat sur le terrain est fait par un opérateur de bassin), la mise à jour de l'inventaire par l'EPTB en juillet puis la transmission de la couche actualisée à la DDTM pour l'actualisation de la cartographie départementale en septembre, avant le début de la nouvelle saison culturale.

- **Comment cela se passe si EPTB et DDTM ne sont pas d'accord sur la mise à jour ? = qui gagne ??**

La couche départementale de la BD Forêt V2 contient une table attributaire avec le détail des types de formation végétale (code TFV) de chaque polygone. Les données sont téléchargeables sur : <https://geoservices.ign.fr/documentation/diffusion/telechargement-donnees-libres.html>

- **Seuls les services de l'Etat peuvent utiliser cet outil?**
- **Si un technicien BV observe un oubli/erreur, signalement à un agent DDTM/OFB pour contrôle et prise en compte?**
- **Quid de la concertation sur ces petits ajouts?**
- **Besoin de consulter le riverain? ou ajout simple?**

[EPTB] L'outil de mise à jour proposé par l'EPTB est mis à la disposition de la DDTM, de l'OFB et de l'opérateur de bassin (ici : Loudéac Communauté). Il peut y avoir une validation par la DDTM ou l'OFB quand le constat sur le terrain est fait par un opérateur de bassin. L'information des mises à jour est donnée par le site internet de la Préfecture.

[DDTM22] Dans le cadre des expertises réalisées par la DDTM, l'information de la modification est faite globalement en invitant les demandeurs à regarder les suites données à leur demande sur la carte accessible en ligne une fois la mise à jour effectuée.

- **En 2020, les mises à jour des inventaires départementaux ont été demandées en juillet à rendre avant fin septembre pour diffusion sur le Géoportail® et sur télépac. La version a été actualisée en janvier 2021 sur le Géoportail®. Pourquoi ce décalage ?**

[IGN] En septembre, le MAA doit valider les couches puis l'IGN doit préparer les données et les transmettre aux DDT pour validation. Cette année, les dernières données des DDT sont arrivées en janvier (et non en septembre comme prévu). Cette année, l'IGN et le MAA ont fait l'erreur d'attendre que toutes les données soient livrées pour commencer à livrer les données à valider aux DDT ce qui a conduit à leur demander de faire des retours dans un délai particulièrement court et à publier la couche BCAE 2021 plus tard que prévu.

- **A quel moment dans l'année est prévue la publication officielle sur le Géoportail® ?**
- **Un moment charnière pour prise en compte sur une nouvelle saison culturelle serait pertinent ?**
- **Par exemple, septembre pour l'implantation des céréales d'hiver? mars pour le maïs?**

[IGN] Les données BCAE sont publiées chaque année en janvier sur la Géoportail®. Le MAA a estimé que c'était la période la plus propice pour les évolutions de réglementation car intervenant suffisamment en amont des saisons culturelles.

- **Si un élu me demande la cartographie des "cours d'eau BCAE" ou "des cours d'eau réglementaires" ou encore "des cours d'eau validés en CLE", puis-je retrouver tout ça dans la BD Topage® ?**

[IGN] Non, on ne trouve pas l'information de quels cours d'eau sont classés BCAE ou autre dans la BD Topage® et on ne le trouvera jamais ! ☐

En revanche, nous travaillons collectivement avec nos ministères, les DDT(M), l'OFB et l'IGN à faire en sorte que les référentiels réglementaires s'appuient sur la BD Topage® (cf schéma plus haut).

[Florence MASSA, région Bretagne] Il me semblait que l'idée a terme aurait pu être d'avoir un attribut "réglementation" dans la BD Topage, bonne façon de rendre cohérent tous les référentiels .. en un seul ?

[IGN] Non, à terme, on doit ajouter dans la base interne de production un attribut réglementaire sur les objets mais on ne diffuse pas cette information dans la BD Topage.

Pourquoi :

- Parce que ce n'est pas à l'IGN ou à l'OFB de diffuser ces informations réglementaires,
- Parce que ça permet à chaque réglementation de suivre sa propre temporalité : par ex, la couche des BCAE est publiée en janvier et stable sur toute l'année... la Bd Topage a été publiée en juillet, la BD Topo est publiée 4 fois par an => si on publie une base réglementaire à part, on peut choisir quand la publier.

En revanche, la BD réglementaire et la BD Topage pourront être dérivée depuis la même base (la base interne de l'IGN), les 2 référentiels seront donc cohérents et les identifiants uniques stables permettront de passer facilement d'un référentiel à l'autre.

- **L'outil est développé par qui ? et sous quelle solution technique ?**

[EPTB] Pour le moment, l'outil est développé sur ArcGis parce que c'est le logiciel de SIG qu'on utilise à l'EPTB Vilaine.

[Florence MASSA, région Bretagne] Il y a sûrement un enjeu en Bretagne d'articuler l'outil EPTB et l'espace collaboratif IGN à venir.

Par ailleurs, des discussions sont en cours pour étudier l'intérêt et les possibilités de développer un portail du même type que celui de l'EPTB au niveau régional.

- **Chaque SAGE utilise-t'il le même référentiel pour saisir et mettre à jour ses données d'inventaire?**

[EPTB] Pour le SAGE Vilaine, le référentiel utilisé est la BD Topo ®.

3. Démonstration des outils collaboratifs

- **Si j'ai bien compris, l'outil de l'IGN permettrait d'éviter les doubles saisies (SAGE, syndicat, DDTM, IGN...) contrairement à celui de l'EPTB? si on arrive à constituer une base unique au départ?**

[IGN] Si le contributeur fait un signalement, il y a toujours une double saisie (lors de la saisie par le contributeur puis par l'IGN pour intégration du signalement). Si le contributeur utilise le guichet BD Topage®, il va contribuer directement dans la BD Topage® et donc il n'y a pas de double saisie.

- **L'IGN va-t-il proposer une API pour l'extraction de données depuis l'Espace collaboratif ?**

[IGN] Les fonctionnalités de l'Espace collaboratif sont en cours « d'APIfication ». Nous n'avons cependant pas de calendrier à communiquer.

- **Quels délais et modalités de prise en compte prévus des signalements Espace Collaboratif ?**

[IGN] En théorie, les signalements sont traités sous 30 jours. Cependant, si des passages sur le terrain ou des investigations complémentaires sont nécessaires, ce délai peut-être plus long. Dans ce cas, le contributeur est informé que son signalement est reçu mais en cours d'investigation.

- **Si l'on veut uniquement utiliser la BD Topage®, faut-il la télécharger sur le site du sandre ou de l'IGN ou peu importe?**

[IGN] Les 2 référentiels contiennent les mêmes objets et les mêmes informations qui sont cependant packagés différemment. Si vous êtes habitués à utiliser le SIE, utilisez la BD Topage®, si vous êtes habitués à utiliser la BD Topo ®, utilisez le thème hydro de la BD Topo ®. Les 2 référentiels partagent les identifiants uniques ce qui facilite le passage d'un référentiel à l'autre.

La principale différence/seule différence notable tient à la fréquence de diffusion : trimestrielle pour la BD Topo ®, annuelle pour la BD Topage®.

L'IGN et l'OFB travaillent par ailleurs à clarifier cette offre et expliciter les différences et similitudes entre les produits.

- **Y aurait-il possibilité de créer des groupes de travail dans l'espace collaboratif avant versement dans la BD Topage®?**

[IGN] Contribuer directement à la BD Topage® permet d'éviter les doubles saisies. Cependant, il est toujours possible de travailler sur une autre base de données (hébergée sur l'Espace collaboratif). Cette base de données pourrait ensuite être appariée avec la BD Topage® pour intégration.

4. Perspectives

- **Question qui a aussi beaucoup été évoquée dans le groupe GeoBretagne : ne serait-il possible de ne pas utiliser le terme « cours d'eau » pour désigner les entités linéaires de cette base et d'utiliser le terme « écoulement » ?**

[IGN] on y a déjà pensé mais changer les noms demande de changer les specs... Dans une prochaine version peut-être. Dans tous les cas, si c'était à refaire, on aurait pris le terme d'écoulement plutôt que le terme de cours d'eau qui est confusant.